

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEGARDE DU JEUDI 18 MAI 2017

## Compte-rendu du conseil municipal du 27 avril 2017

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 27 avril 2017.

Le conseil municipal, après un vote émis à la majorité absolue, désigne Monsieur Jean-Jacques MALET délégué titulaire à la CLECT et Monsieur André JOUDIOU délégué suppléant à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de supprimer la régie municipale de l'office de tourisme, dit que le solde de cette régie sera versé sur le budget communal et autorise le Maire ou un adjoint à signer tous documents afférents à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de continuer à adhérer au dispositif du FUL et du FAJ à hauteur des contributions de 0,77 € par habitant pour le FUL et 0,11 € pour le FAJ et autorise le Maire ou un adjoint à signer la convention à intervenir entre la commune de Bellegarde et le Conseil Général.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de statuer sur l'admission en non-valeur d'impayés de cantine et dit que la non-valeur doit être comptabilisée au compte 6541 « créances admises en non-valeur ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de statuer sur l'admission en non-valeur d'impayés de cantine et dit que la non-valeur doit être comptabilisée au compte 6542 « créances éteintes ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de confirmer l'analyse du maître d'œuvre pour le chantier de la maison de la musique, de retenir des entreprises pour un montant total HT de 51 601.21 € et autorise le Maire ou un adjoint à signer tous documents afférents à ce marché.

**Prochain conseil municipal : jeudi 22 juin 2017 – 19 heures**